

SÉNAT ■ Jean-Pierre Sueur questeur

Le sénateur du Loiret Jean-Pierre Sueur (PS) a été désigné, hier, par le groupe socialiste et républicain du Sénat pour être l'un des trois questeurs du Sénat. Cette désignation doit être actée aujourd'hui. Les questeurs ont en charge la gestion de l'ensemble de l'administration du Sénat et disposent de pouvoirs financiers, réglementaires et de nomination.

Leur fonction découle directement du principe d'autonomie administrative et financière des assemblées parlementaires consacrée par la tradition républicaine française et qui constitue une des garanties de leur indépendance vis-à-vis de l'exécutif.

À ce titre, Jean-Pierre Sueur sera membre du bureau du Sénat. Ces nouvelles attributions sont naturellement compatibles avec l'ensemble du travail parlementaire. C'est ainsi que Jean-Pierre Sueur continuera à participer activement aux débats du palais du Luxembourg, tout particulièrement sur les textes relevant de la commission des lois, en matière notamment de Justice, de libertés publiques, de collectivités locales et de sécurité. ■